

## N'oubliez pas le Fonds Résilience

Le Fonds Résilience est aujourd'hui opérationnel. Il a été mis en place par la Région Île-de-France et la Banque des Territoires avec l'aide financière de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine. L'adhésion à ce fonds, proposée par le Président de l'Agglomération, a été validée en Conseil communautaire le 12 juin dernier.

Le Fonds Résilience prend la forme d'une avance remboursable à taux zéro allant de 3.000 à 100.000 euros s'adressant aux entreprises de 0 à 20 salariés. La durée de remboursement va jusqu'à 6 ans, avec la possibilité d'en différer la première échéance.

Destiné à soutenir les TPE, les micro-entreprises, les associations et les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), le Fonds Résilience permettra d'offrir des solutions de financement aux acteurs économiques franciliens impactés par la crise sanitaire qui n'ont pas ou plus accès au financement bancaire.

Vous pouvez d'ores et déjà en faire la demande via le lien suivant : <https://www.iledefrance.fr/fonds-resilience-ile-de-france-et-collectivites-100-millions-deuros-pouraider-les-entreprises>

Vous pouvez également solliciter le service développement économique de la Communauté d'Agglomération pour toute précision sur ce dispositif.

